

PRÉSENTATION

Il m'arrive de surfer sur les mots, de me tenir en équilibre sur les phrases, de retarder le moment d'échouer sur la plage. Disons que le lecteur que je suis connaît trois types de plaisir. Celui d'être debout sur la planche au-dessus de l'eau. Celui de prendre la vague au moment propice. Celui de glisser sur elle jusqu'à ce que l'eau perde sa profondeur. À chacun de ces plaisirs correspond une expérience de lecture.

– Alain-Bernard Marchand, *Le sept cent vingt-cinquième numéro d'Apostrophes* (Montréal, Les herbes rouges, 2013) à la p 147.

La littérature, le voilà, le véritable jeu virtuel ! Le voilà, l'avenir ! Foin¹ de ces systèmes binaires et primaires ! À nous les vingt-six lettres de l'alphabet et leur infinie combinatoire ! À nous les signes typographiques, à nous les !, les ?, les « , les ,) et autres...² ! À nous les mots, les phrases, les paragraphes, les pages, les chapitres, les livres !

1. Avec toutes mes excuses aux personnes souffrant d'allergie.
2. Pour les malheureux qui auraient du mal à lire ce texte à haute voix, l'auteur suggère la traduction suivante : À nous les signes typographiques, à nous les points d'exclamations, les points d'interrogation, les ouvrez-les-guillemets, fermez-la-parenthèse et autres points de suspension !

– Louis GAUTHIER, *Les aventures de Sivilis Pacem et de Para Bellum – Tome II* (Montréal, Bibliothèque québécoise, 2001) à la p 116.

Le 3 décembre 2015, à l'occasion d'un colloque conjoint¹ de l'ALAI² et de l'AJAVA³, les *Mélanges Ghislain Roussel*⁴ ont été présentés au dédicataire : les textes de présentation et de remerciement suivent cette présentation.

Ce numéro a une teinte « internationale ». Six articles (tous soumis à une évaluation à double anonymat) et un compte rendu :

- la protection par traité des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles⁵ ;
- la priorité et le droit des marques au Canada⁶ ;
- la construction du marché unique numérique en Union européenne⁷ ;
- l'harmonisation des droits économiques d'auteur dans l'Union européenne⁸ ;
- l'AECG Canada-Union européenne et la propriété intellectuelle⁹ ;

-
1. *La Cour suprême et la neutralité technologique prise 3 !* Premiers commentaires sur le jugement rendu le 2015-11-26, soit vraiment quelques jours plus tôt, dans *Société Radio-Canada c SODRAC 2003 Inc*, 2015 CSC 57. C'est là que l'expression « virer sur un dix cennes » prend tout son sens !
 2. Association littéraire et artistique internationale (ALAI Canada), sous la présidence de Madeleine Lamothe-Samson, en ligne : <www.alai.ca>. Ghislain Roussel en a été longtemps membre du conseil d'administration et président.
 3. Association des juristes pour l'avancement de la vie artistique (l'AJAVA), sous la présidence de Martin Lavallée, en ligne : <www.ajava.ca>.
 4. (2015), 27:3 *Cahiers de propriété intellectuelle*. « C'est un très beau titre pour un album. Achetez-le si vous le voyez - Joseph Boulier, service de vente des albums. » Willy Maltaite (dit Will) et Yves Delporte, *La traboule de la géhenne*, série Isabelle (Marcinelle, Dupuis, 1992) à la p 8.
 5. Thomas Burelli et B. Courtney Doagoo, doctorants à la Faculté de droit de l'université d'Ottawa.
 6. Laurent Carrière, avocat et agent de marques de commerce, associé de ROBIC, S.E.N.C.R.L., un cabinet multidisciplinaire d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce.
 7. Céline Castets-Renard, membre de l'Institut Universitaire de France, professeure à l'Université Toulouse 1 Capitole et co-directrice du Master 2 Droit et Informatique.
 8. Agnès Lucas-Schloetter, enseignante-chercheuse à l'Université Ludwig-Maximilian de Munich (Allemagne), Chaire de droit civil, droit de la propriété intellectuelle et de la concurrence.
 9. Alexandra Mendoza-Caminade, maître de conférences - HDR Université Toulouse 1 Capitole, Centre de Droit des Affaires (CDA) et directrice Master 2 Propriété intellectuelle.

- la cession d'actifs de propriété intellectuelle en droit français¹⁰ ;
- l'admissibilité des hyperliens en droit d'auteur¹¹ (compte rendu¹²).

Perlier

Lu ce quadrimestre dans mémoires, procédures, lettres et transcriptions.

Commençons par Antidote® qui, à la périphrase

- « Ils sont les représentants du CHUM¹³ face aux autorités... » génère une fenêtre contextuelle « Québécoisisme/familier Le nom **chum** (« ami(e) » ou « petit(e) ami(e) ») constitue une expression familière et particulière au Québec. »

Aussi lu et entendu :

- Cette requête en *tractation* de jugement plutôt que rétractation ;
- C'est un pacte de *quota litis* plutôt que *quo litis*¹⁴ ;
- Si oui, *perle-t-on d'amandes ?* plutôt que parle-t-on d'amendes¹⁵ ;
- La démonstration s'envolera comme des *fœtus* de paille plutôt que fœtus¹⁶ ;

-
10. Kévin Sagnier est élève-avocat. Diplômé en droit de la propriété intellectuelle – Magistère en droit des technologies de l'information et de la communication et propriété intellectuelle, Faculté de droit de l'Université de Poitiers, France.
 11. Steve Reusser *L'admissibilité des hyperliens en droit d'auteur*, Coll Neuchâteloise (Bâle, Helbing Lichtenhahn, 2014), 370 pages, ISBN 978-3-7190-3604-1.
 12. Mai Tran, en stage de formation professionnelle chez ROBIC, S.E.N.C.R.L., un cabinet multidisciplinaire d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce.
 13. Centre hospitalier de l'université de Montréal ; à ne pas confondre avec le Centre universitaire de santé McGill. Avec tous ces acronymes on s'y perd parfois, surtout si on n'est pas de la région (c'est le côté international du lectorat !).
 14. *Convention par laquelle la fixation des honoraires d'un avocat est déterminée en fonction du résultat (ou « dossier à pourcentage »).*
 15. Gloire et misère du correcteur automatique ; en tout cas, ce n'étaient pas des *peanuts* et l'amende était salée.
 16. « version embryonnaire de l'homme du même nom » ? également un *lapsus scriptae* de Jean-Michel Demetz [2011-02-02] *L'Express* « [...] toitures envolées, maisons éventrées, arbres disparus, emportés comme des fœtus », site Le Salon Beige – Blog quotidien d'actualité par des laïcs catholiques, en ligne : <http://lesalonbeige.blogs.com/my_weblog/2011/02/lapsus-quand-les-f%C3%A9tus-de-paille-deviennent-des-fœtus.html>.

- *Lave aisselle* plutôt que lave-vaisselle¹⁷ ;
- Prière de remettre cette lettre au *bon* siégeant demain matin plutôt qu'au banc ;
- Nous avons *décerné* quelques coquilles ou erreurs mineures plutôt que décelé¹⁸ ;
- Confrère : « Faque, c'est ça, je vous garde dans la loupe »¹⁹ ;
- Je prendrai mes *massages* à distance²⁰ ;
- L'interruption de la *grosse* par le médecin plutôt que grossesse²¹ ;
- La procédure ne respectait pas les règles de l'*or* plutôt que art ;
- La *liesse des piasses*, euh la liste de pièces se reprit la greffière ;
- Les communautés *autochantantes* plutôt que autochtones ;
- Nous sommes fiers d'offrir les *sevices* en français plutôt que services²² ;
- Et Marie-Louise Arsenault, à *Plus on est de fous, plus on lit !* (émission radiophonique de Ici Radio-Canada Première), de mâcher ses mots et de parler d'une *ultitude* de choix²³.

Et on pourra ergoter sur les différents types de lapsus, dont :

- *lapsus calami* ou *Lapsus scriptae* (commis en écrivant) ;
- *lapsus memoriae* (trou ou modification de la mémoire) ;

17. Entendu durant un interrogatoire, attesté en ligne : <http://sav.support/resultats_alpha.php?ctexte=LAVE%20AISELLE>.

18. « Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et n'aperçois-tu pas la poutre qui est dans ton œil ? » Mathieu 7:3.

19. Extrait de transcription. Un toucan Fruit Loops® avec ça ? Il y a parfois un monde entre ce que l'on croit avoir dit dans un interrogatoire préalable et comment « ça sort » à la transcription...

20. Message d'absence... Est-ce un voyage en Thaïlande ou un traité non *at arm's length* ?

21. Considérant le bombement de la gestation, l'interruption de la grosse, c'est encore plus intrusif qu'une interruption de grossesse.

22. Reportage du 2015-12-09 aux nouvelles de 20 heures à Ici Radio-Canada Première.

23. Ce qui porte à développer, m'indique une collaboratrice anonyme mais chère à mon cœur, le mot-valise la *nultitude* des choix, soit pour exprimer le fait d'être devant des alternatives également moches, soit un faux choix.

- *lapsus linguae* (faute en parlant) ;
- *lapsus manus* (ou gestuel) ;
- *lapsus clavis* (faute en tapant au clavier)²⁴.

Perlier de traduction

Je m'en voudrais, bien sûr, de passer sous silence quelques perles de traduction, toutes gracieuseté de la Commission des oppositions des marques de commerce²⁵.

- En *contre-interrogatoire*, M^{me} Thibodeau explique qu'on lui a demandé de visiter plusieurs supermarchés différents [...] / The *reply evidence* of Ms. Thibodeau provides that she was instructed to visit several different supermarket stores [...]²⁶ ;
- Une requérante n'a pas à prouver l'emploi d'une marque de commerce projetée et n'a pas à employer la marque de commerce projetée avant que la demande n'ait été *permise* / An applicant does not have to evidence use of a proposed trade-mark and there is no requirement to use the proposed trade-mark until the application has been *allowed*²⁷ ;
- Il en résulterait que la demande passerait *par la phase d'enregistrement* pour tous les Produits et Services sur la base de l'emploi projeté / It would be that the application *would go through registration* for all of the Goods and Services on the proposed use basis²⁸ ;
- M. Vassilakopoulos n'a fourni aucun détail quant au *rendement* réel des services / Mr. Vassilakopoulos did not provide details as to actual *performance* of the services²⁹.

24. Voir en ligne : <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Lapsus>>.

25. Pour maintenir les bonnes relations, il est bon de rappeler que les traductions sont certifiées conformes par le traducteur et non par le décideur, même si parfois le décideur ne facilite pas la tâche au traducteur.

26. *Societe Anonyme des Eaux Minerales d'Evian c Marcon*, 2010 COMC 83 (Comm opp ; 2010-06-04) P.H. Sprung au para 17 [trad non indiqué]. Il semblerait qu'il y ait une petite confusion entre les règles 43 (contre-preuve) et 44 (contre-interrogatoire), surtout qu'en l'espèce, il n'y avait pas eu de contre-interrogatoire.

27. *GetThere LP c Sears Brands, LLC*, 2013 COMC 3 (Comm opp ; 2013-01-04) J. Carrière au para 12 [trad N. Côté].

28. *Spin Master Ltd c George & Company, LLC*, 2015 COMC 158 (Comm opp ; 2015-08-24) J. Carrière au para 54 [trad S. Ouellet].

29. *Imex Systems Inc c Pinnacle Webworx Inc*, 2015 COMC 163 (Registraire ; 2015-09-23) A. Bene au para 18 [trad S. Ouellet].

Et de conclure cette présentation avec une citation « historique » :

Qu'il est opportun de protéger le décorateur-ensemblier professionnel contre la concurrence des personnes inexpérimentées et ignorantes des principes de l'art décoratif en octroyant aux décorateurs-ensembliers de cette province qui se seront dûment qualifiés comme tels le privilège exclusif d'en exercer la profession.³⁰

Sur ce, bonne lecture !

Laurent Carrière
Rédacteur en chef³¹

30. *Loi modifiant la charte de «Interior Decorators Society of Quebec», SQ 1948, c 96, préambule, 6^e al.*

31. Qui, outré par la vacuité ou le sensationnalisme de trop nombreux reportages, se permet « Le rôle du journalisme n'est pas de paraphraser l'évidente réalité, mais de nous expliquer ce qu'elle peut dissimuler. » Charb (Stéphane Charbonnier, dit), *Petit traité d'intolérance – Les fatwas de Charb* (Paris, Les échappés/Libro, 2009) à la p 45. Dans un autre registre, on citera : « L'infortune vient en dormant /empêchez à tout moment/que le morphée insidieux/ vienne lui fermer les yeux... » Willy Maltaite (dit Will) et Yves Delporte, *L'envoûtement du népenthès*, série Isabelle (Marcinelle, Dupuis, 1986) à la p 20.